



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD



Cherbourg, le 19 février 2015

N° 2- 92 -2015/PREMAR MANCHE/AEM/NP

PRÉFECTURE MARITIME DE LA
MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Division « action de l'État en mer »

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Destinataires *in fine*

- OBJET** : compte-rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 en mer FR3102004 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais », le 28 janvier 2015.
- P. JOINTES** : a) annexe I : compte-rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage ;
b) annexe II : liste des membres du COPIL présents.

Le 28 janvier dernier s'est tenu, à Boulogne-sur-Mer, le comité de pilotage du site Natura 2000 en mer « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ».

Lors de cette réunion d'installation du comité de pilotage, l'antenne Manche-mer du Nord de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord – Pas-de-Calais / Picardie (CRPMEM) ont été désignés en tant qu'opérateurs de ce site. Ils auront la charge d'élaborer le document d'objectifs.

Avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais (DREAL), ils vous ont présenté la démarche Natura 2000, les éléments physiques et écologiques qui ont conduit à la désignation de ce site ainsi qu'une première approche sur les usages pratiqués dans le périmètre de ce site.

Enfin, les opérateurs ont exposé la méthode qu'ils mettront en oeuvre pour élaborer en lien avec chacun des acteurs ce document d'objectifs.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de la séance et vous encourage à vous inscrire aux différents groupes de travail.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur en chef de 1^{ère} classe
des affaires maritimes Jean-Michel Chevalier
adjoint pour l'action de l'État en mer,

DESTINATAIRE :

- Monsieur le préfet du Pas-de-Calais
- Monsieur le commandant de zone maritime de la Manche et de la mer Nord
- Monsieur le directeur interrégional de la mer Manche Est / mer du Nord
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord – Pas-de-Calais
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais
- Monsieur le directeur du centre régional des opérations de surveillance et de sauvetage de Gris-Nez
- Monsieur le responsable de l'antenne Manche – mer du Nord de l'agence des aires marines protégées
- Monsieur le président du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et sa directrice déléguée
- Monsieur le directeur du centre Manche – mer du Nord de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- Monsieur le président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais
- Monsieur le président du conseil général du Pas-de-Calais
- Monsieur le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais – Picardie
- Monsieur le président d'armateurs de France
- Monsieur le président de la fédération des industries nautiques
- Monsieur le président de la coopérative maritime étaploise
- Monsieur le président de l'organisation de producteurs From Nord
- Monsieur le président du comité régional des pêcheurs de loisir en mer du Nord – Pas-de-Calais de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs
- Monsieur le président du comité régional Nord de la fédération française des pêcheurs en mer
- Monsieur le président de la fédération de chasse sous-marine passion
- Monsieur le président du comité départemental Pas-de-Calais de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- Monsieur le président de l'association Natura 2000
- Monsieur le président de la coordination mammalogique du Nord de la France - groupe mammifères marins
- Monsieur le président du groupe ornithologique naturaliste du Nord-Pas-de-calais
- Monsieur le président de ligue pour la protection des oiseaux du Pas-de-Calais
- Monsieur le président de la fédération nord nature environnement
- Monsieur le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Nord-Pas-de-Calais
- Monsieur le directeur du laboratoire d'océanologie et de géosciences
- Monsieur le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- Monsieur le directeur de centre national de la mer - aquarium Nausicaa

COPIES :

- Monsieur le président de l'union nationale des industries des carrières et matériaux
- Monsieur le président du syndicat des énergies renouvelables
- Monsieur le président du conseil consultatif régional des eaux occidentales septentrionales
- Monsieur le président du North Sea Advisory council (conseil consultatif régional de la mer du Nord)
- Archives (AEM – chrono)



COMPTE RENDU

Réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (SIC) - FR3102004

Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le 28 janvier 2015

Sous la présidence de M. l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Jean-Michel CHEVALIER, adjoint pour l'action de l'Etat en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et installation du comité de pilotage
2. Présentation de la démarche Natura 2000 en mer
3. Présentation des opérateurs
4. Etat des connaissances du site : patrimoine naturel et usages
5. Organisation, calendrier et méthode de travail
6. Questions diverses

COMPTE RENDU

1. Accueil et installation du comité de pilotage

Par Jean-Michel CHEVALIER, adjoint au préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais est remerciée pour son accueil et un tour de table est effectué.

L'objectif de la réunion est d'installer le comité de pilotage, de désigner les opérateurs (technique et associé), de présenter la démarche Natura 2000, les principales caractéristiques du site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » ainsi que les méthodes et le calendrier de travail.

La mise en place du réseau communautaire Natura 2000 a été achevée en 2008 pour la partie terrestre. Elle s'est poursuivie en mer, avec la désignation de plus de 2 000 km² au large du pas de Calais. L'objectif de ce réseau est d'éviter la perte de la biodiversité au travers des habitats et espèces d'intérêt communautaire. La démarche passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB), qui comprend un état des lieux et un plan d'actions. Les actions de gestion seront mises en œuvre après validation du DOCOB, pendant la phase d'animation. Le comité de pilotage, composé

d'une trentaine de membres, représente les différents acteurs, dont les représentants des usagers de la mer. Leurs activités seront prises en compte lors de l'élaboration du DOCOB.

La composition du comité de pilotage établie par le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord a fait l'objet d'un arrêté préfectoral signé en date du 3 septembre 2014.

- ➔ En l'absence de remarque de la part des personnes présentes, le comité de pilotage, composé de 31 membres désignés par l'arrêté préfectoral N°57/2014, est déclaré officiellement installé par l'adjoint au préfet maritime en charge de l'action de l'Etat en mer, M. Chevalier.
- ➔ Sur proposition de M. Chevalier et en l'absence d'opposition, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) est désignée opérateur principal pour la mise en œuvre de la démarche sur le site. Le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins du Nord – Pas-de-Calais – Picardie (CRPMEM NPdC-Picardie) est désigné opérateur technique associé.

2. Présentation de la démarche Natura 2000 en mer

Par Céline ZIMMER, DREAL Nord Pas-de-Calais

⇒ voir le support de présentation joint au compte rendu

La démarche Natura 2000 est présentée afin de rappeler l'objectif du réseau Natura 2000 et ses modalités de mise en œuvre.

Conformément à ses engagements communautaires et à la stratégie nationale pour la biodiversité, la France a mis en œuvre la politique Natura 2000 qui constitue l'un des outils visant à enrayer la perte de biodiversité terrestre et marine.

Il convient de préciser l'obligation de résultats au titre des directives européennes (directive « Habitat Faune Flore » et directive « Oiseaux ») pour ce qui concerne le maintien ou la restauration du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires. L'état de conservation est évalué périodiquement, à l'échelle biogéographique. Une première évaluation a été réalisée en 2007, une seconde en 2011.

La mise en œuvre de Natura 2000 en France se base sur une démarche participative à l'aide de deux outils : le Comité de Pilotage (COFIL), instance de concertation regroupant tous les partenaires concernés par la gestion du site et le Document d'Objectifs (DOCOB), comprenant un diagnostic écologique et un diagnostic socio-économique, des objectifs de gestion et un programme d'actions. Les actions sont mises en œuvre après validation du DOCOB (phase d'animation), une évaluation est prévue au bout de six années.

L'animation de la démarche de concertation ainsi que la rédaction des documents techniques sont assurées par l'opérateur principal, soit l'Agence des aires marines protégées. Le CRPMEM, en tant qu'opérateur associé, participe à l'animation des réunions et à la rédaction du DOCOB pour tout ce qui a trait à l'activité de pêche professionnelle. Le COFIL valide les différentes étapes d'élaboration du DOCOB, lequel est approuvé *in fine* par arrêté préfectoral du préfet maritime de la Manche Mer du Nord. La DREAL assure la coordination avec les services de l'Etat, participe aux échanges et s'assure du bon déroulement de la démarche.

Le site Natura 2000 « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » a été désigné au titre de la directive « Habitat Faune Flore » (Site d'Intérêt Communautaire – SIC). Il prend place au sein d'un réseau de sites Natura 2000 marin dont la gestion sera réalisée de façon intégrée à l'échelle de la façade Manche Mer du Nord.

La désignation d'un site Natura 2000 implique des obligations réglementaires pour les activités humaines. Celles-ci sont soumises à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site (article 6 de la directive, transposé dans le dispositif français via l'article L414-4 du code de l'environnement).

L'accent est mis sur l'activité de pêche professionnelle, pour laquelle le dispositif classique d'évaluation des incidences n'est pas adapté (multiplicité des autorisations de pêche, caractère très mobile de l'activité, existence de droits historiques pour les navires étrangers etc.). La circulaire du 30 avril 2013 prévoit que cette activité soit prise en considération au moment de l'élaboration du DOCOB, via la réalisation d'une analyse des risques de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires par les activités de pêche professionnelle. L'adoption de mesures réglementaires sur la base de cette analyse de risque doit permettre d'exonérer les pêcheurs professionnels de réaliser une évaluation d'incidence. Ces mesures seront :

- proposées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB afin d'assurer une bonne concertation et une cohérence avec les autres usages
 - adoptées selon les règles de la Politique commune des pêches (PCP)
 - applicables aux navires étrangers
- ➔ Il est demandé si la compétence de l'Agence des aires marines protégées s'étend hors des parcs naturels marins. Il est répondu que oui, l'Agence à vocation à intervenir sur toutes les aires marines protégées, notamment PNM et Natura 2000.

3. Présentation des opérateurs

Par Christophe AULERT, chef de l'antenne Manche Mer du Nord de l'Agence ; Delphine RONCIN, secrétaire générale du CRPMEM NPdC-Picardie

⇒ voir le support de présentation joint au compte rendu

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public institué par la loi du 14 avril 2006, sous tutelle du MEDDE.

Ses principales fonctions sont l'appui aux politiques publiques pour la création d'AMP, l'animation du réseau d'AMP, l'allocation de moyens aux PNM, la mise en place de Natura 2000 en mer et le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.

Depuis 2012, l'Agence joue un rôle central pour la gestion des espaces marins inclus dans les sites Natura 2000 (note de la DEB du 20 novembre 2012).

Les tâches de l'antenne Manche Mer du Nord et l'organigramme de la structure sont détaillées. L'équipe est notamment en charge de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 marins de la façade, dont le site « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais ». Elle veillera à développer une approche permettant une vision inter-sites, à l'échelle de la façade et à l'échelle nationale.

Il est rappelé que les finalités d'un site Natura 2000 sont plus limitées que celles d'un Parc Naturel Marin (PNM). Les finalités d'un PNM sont larges (bon état de tous les habitats et espèces, développement durable des usages, maintien du patrimoine culturel etc.) tandis que la finalité de Natura 2000 est le bon état de conservation des espèces et habitats à statut.

Le CRPMEM NPdC-Picardie présente sa structure et ses fonctions. En tant qu'organisation professionnelle, le CRPMEM intervient sur le territoire situé entre la baie de Somme et la frontière belge en soutien aux pêcheurs professionnels. Dans ce cadre, le CRPMEM détient une mission de

préservation de la ressource et d'appui aux politiques publiques. Il est impliqué sur le site Natura 2000 Bancs des Flandres, en tant qu'opérateur associé.

- ➔ L'Agence des aires marines protégées devrait être intégrée en 2015-2016 à l'Agence française pour la biodiversité, avec l'ONEMA, l'ATEN et les Parcs nationaux de France. Les missions actuelles de l'antenne Manche Mer du Nord vis-à-vis de la mise en place de Natura 2000 en mer devraient perdurer.

4. Etat des connaissances du site : patrimoine naturel et usages

Par Gwendal DOREL, Christophe AULERT et Antonin HUBERT, Agence des aires marines protégées ; Antony VIERA, CRPMEM NPdC-Picardie

- ⇒ voir le support de présentation joint au compte rendu

Les principales connaissances concernant le contexte physique du site (marée, exposition à la houle, accumulation sédimentaire, bathymétrie) et le patrimoine naturel sont présentées.

La caractérisation et la distribution des habitats naturels peuvent être appréhendées grâce aux cartographies historiques et grâce aux données acquises lors du programme CARTHAM, mené par l'Agence des aires marines protégées entre 2010 et 2012. La cartographie des habitats établie à l'issue du programme CARTHAM devra être révisée de façon à intégrer des éléments acquis récemment. Ce travail sera réalisé pendant la phase d'élaboration du diagnostic écologique (courant 2015).

Les habitats qui ont justifié la désignation du site sont l'habitat « Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine » (1110), dans ses déclinaisons « sables moyens dunaires » ((1110-2) et « sables grossiers et graviers » (1110-3), ainsi que l'habitat « Récifs » (1170).

L'importance du site vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins) a pu être évaluée grâce aux données acquises en 2011-2013 dans le cadre du Programme d'Acquisition de Connaissance sur les Oiseaux et Mammifères Marins (PACOMM).

Le site revêt ainsi une importance certaine pour le marsouin commun (2,3 % des effectifs observés en hivers, à l'échelle nationale), il constitue un lieu de passage pour le phoque gris et potentiellement pour le phoque veau marin.

Bien que le site des Ridens n'ait pas été désigné au titre de la directive « Oiseaux », il convient d'indiquer qu'il présente un intérêt certain pour les oiseaux marins, en particulier pour l'hivernage.

Plusieurs activités ont été identifiées sur ce site, dont le transport maritime (Rail du Pas-de-Calais), le transport de passagers, les activités industrielles (câbles d'interconnexion), la pêche professionnelle et les actions de l'Etat en mer (Sécurité, contrôle, défense). Le projet de 3^e appel d'offres national pour le développement de l'éolien offshore est également évoqué.

L'activité de pêche professionnelle en Pas-de-Calais représente 200 navires (757 marins), lesquels pratiquent des métiers variés : chalutiers, fileyeurs, ligneurs, polyvalents. Le site est également fréquenté par des navires provenant de la Région Haute-Normandie, ainsi que par des navires étrangers (Belgique, Pays Bas, Grande Bretagne).

- ➔ Concernant l'éolien offshore, la préfecture maritime précise qu'un travail d'identification des zones propices est actuellement en cours. La décision de lancer ou non un 3^e appel d'offres national sera prise à l'issue de cette phase.

- ➔ La présence d'une activité de pêche de loisir est évoquée. Celle-ci devra être qualifiée pendant la phase de diagnostic socio-économique. Un stage de master 2 est prévu sur le premier semestre 2015 pour étudier les activités de pêche de loisir sur les AMP côtières, il permettra de vérifier par la même occasion s'il existe une activité significative sur le site des Ridens. Il est également fait mention du Diagnostic Territorial Approfondi sur les sports de nature, réalisé à l'échelle du PNM. Par ailleurs, il est rappelé que les organisateurs de concours de pêche sont tenus de réaliser une évaluation d'incidences.
- ➔ D'autres activités de loisir seront à prendre en considération : plongée sous-marine (épaves) et navigation de plaisance.
- ➔ L'acquisition de connaissances peut permettre de justifier une modification du périmètre du site à la marge. Les programmes CARTHAM et PACOMM ont d'ailleurs permis d'acquérir des données en dehors du périmètre des sites Natura 2000.
- ➔ A la question de savoir s'il est envisagé de désigner le site des Ridens au titre de la directive « Oiseaux », il est répondu que cela a effectivement été évoqué lors du dernier atelier de travail du programme PACOMM. Cela pourrait être proposé dans un second temps, après désignation des sites Natura 2000 au large.

5. Organisation, calendrier et méthode de travail

Par Antonin HUBERT, Agence des aires marines protégées

Afin de mener à bien le travail d'élaboration du DOCOB, une méthode de travail et un calendrier prévisionnel sur deux ans sont proposés.

Le travail d'élaboration du DOCOB est constitué de trois phases :

1. élaboration de l'état des lieux : diagnostic écologique + diagnostic socio-économique
2. Hiérarchisation des enjeux, identification des menaces, définition des objectifs de gestion
3. Définitions des mesures de gestion, définition des dispositifs de suivi et d'évaluation

La participation des membres du COPIL sera demandée à chaque étape via la participation à des groupes de travail (GT) : GT « usages », GT « patrimoine naturel », GT « mesures de gestion », GT « suivis ».

2 à 4 réunions sont envisagées par groupe de travail. Il est demandé aux membres du COPIL de s'inscrire au(x) GT « usages » et « patrimoine naturel ».

- ➔ Une feuille d'inscription est diffusée à cet effet. Les personnes absentes pourront s'inscrire a posteriori auprès de l'opérateur principal : antonin.hubert@aires-marines.fr

Le calendrier de travail prévisionnel s'étend sur deux années. L'année 2015 sera consacrée à la réalisation de l'état des lieux, l'année 2016 à la définition des objectifs et des mesures de gestion et de suivi. La validation du DOCOB est prévue début 2017.

- ➔ La cohérence Natura 2000 avec les autres démarches (gestion DPM, DCSMM, PNM, Opération grand site, PNR etc.) apparaît nécessaire. Le DOCOB doit notamment permettre de recenser les différents travaux relatifs à la gestion de l'environnement marin, les actions proposées cohérentes avec l'existant et les projets en cours.

- ➔ Les contrats Natura 2000 ont peu été utilisés jusqu'à présent sur les sites marins, l'outil n'apparaissant pas très adapté aux spécificités du milieu. La charte Natura 2000 est par contre utilisée et même obligatoire pour valider le DOCOB.
- ➔ Il sera nécessaire de tenir compte de la période de réserve pour l'organisation du 2^e COPIL (élections régionales en décembre). La période de réserve n'empêche pas la tenue des GT.
- ➔ Le prochain GT « usages » se tiendra après l'arrivée de la stagiaire, courant avril.
- ➔ Un espace web sera ouvert prochainement afin de faciliter la communication sur la mise en œuvre de Natura 2000 et partager des documents.

En l'absence de questions complémentaires, les participants sont remerciés de leur présence et il leur est donné rendez-vous aux prochains groupes de travail et COPIL.

CONTACTS :



Agence des aires marines protégées (opérateur principal) :

Antonin HUBERT

Chargé de mission Natura 2000, référent pour le site Ridens

Tél. : 02 32 85 38 63

antonin.hubert@aires-marines.fr



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins NPC-Picardie (opérateur associé) :

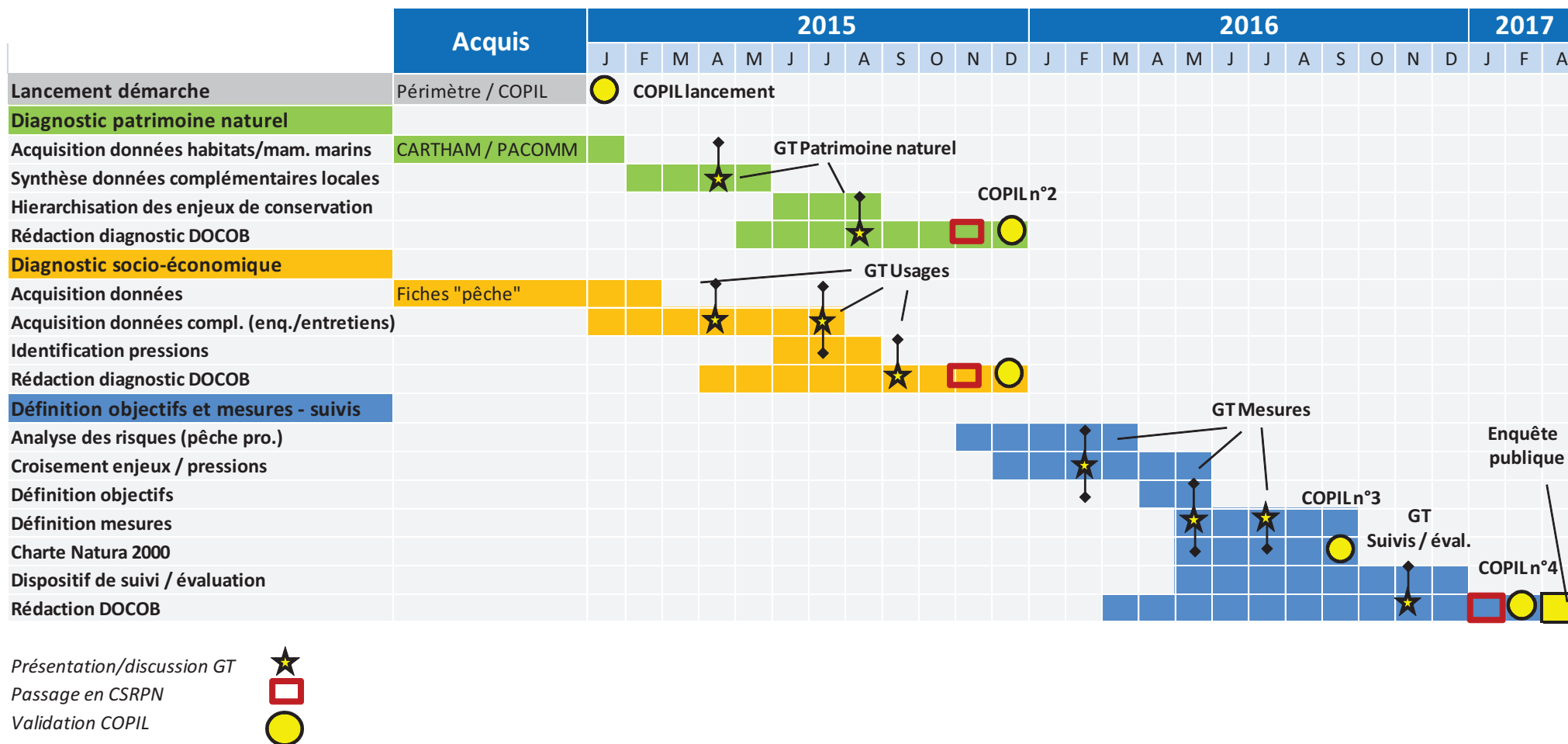
Antony VIERA

Chargé de mission

Tél. : 03 21 10 90 58

antony.viera@copeche.eu

Planning prévisionnel - Site Natura 2000 "Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais" (version janvier 2015)



LISTE DES PERSONNES PRESENTES

PRENOM	NOM	STRUCTURE
Christophe	AULERT	Agence des aires marines protégées
Florent	BONNET-LANGAGNE	Fédération de Chasse Sous Marine Passion
Alban	BOURDIN	Préfecture Maritime Manche Mer du Nord
Jean-Luc	BOURGAIN	NAUSICAA
Laurent	BRANQUART	Syndicat des Energies Renouvelables
Annick	BREFORT	Ligue de Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais
Clémentine	BREVART	Coordination Mammalogique du Nord de la France
Michel	CAZIN	Fédération Française de Pêche en Mer
Jean-Michel	CHEVALIER	Préfecture Maritime Manche Mer du Nord
Gwendal	DOREL	Agence des aires marines protégées
Frédéric	FASQUEL	DDTM 62
Marie	GUEGAN	Syndicat des Energies Renouvelables
Xavier	HARLEY	Parc Naturel Marin Estuaires Picards Mer d'Opale
Marion	HECQUET	Coordination Mammalogique du Nord de la France
Benoit	HITIER	IFREMER
Antonin	HUBERT	Agence des aires marines protégées
Jacky	KARPOUZOPOULOS	Coordination Mammalogique du Nord de la France
Pieter	KUYT	NL Vissesbond - HFC
Bruno	MARGOLLE	Coopératives Maritimes Etaploises
Michel	MARIETTE	Fédération Nord Nature Environnement
Julie	MATANOWSKI	DIRM Manche Mer du Nord
Anne-France	MATTLET	DDTM/DML 62
Ingrid	RICHARD	Fédération Française d'Etude et Sports Sous-marins
Alain	RICHARD	Fédération Française d'Etude et Sports Sous-marins
Delphine	RONCIN	CRPMEM NPC-Picardie
Antony	VIERA	CRPMEM NPC-Picardie
Alain	WARD	Groupement Ornithologique et Naturaliste NPdC
Celine	ZIMMER	DREAL NPdC